



# Partager les bénéfices des barrages avec les populations locales en AO

Mise en place de fonds locaux de développement à partir des recettes de la vente de l'hydroélectricité

Jérôme Koundouno (GWI – UICN)



# Pour un développement durable inclusif

## ***Partage des bénéfices issus des grands barrages en Afrique de l’Ouest (2009)***

### **Encadré 1. Tous les acteurs gagnent en répartissant mieux les bénéfices de l’hydro-électricité**

**Du point de vue du *gouvernement***, le partage des bénéfices est un instrument politique très pratique pour obtenir une meilleure intégration sociale et un meilleur équilibre entre les facteurs sociaux, économiques et environnementaux dans la planification, la conception, la mise en œuvre et la gestion des projets hydroélectriques

**Du point de vue de *l’exploitant d’un barrage***, le partage des bénéfices accroît la capacité à travailler efficacement avec les communautés locales. Il est important d’entretenir de bonnes relations avec les communautés pour maintes raisons (réduction des risques de retard dans les projets, coopération locale, risque pour l’image de marque ).

**Du point de vue des *communautés affectées par les projets et des usagers traditionnels des fleuves***, le partage des bénéfices permet de devenir partenaires le temps d’un projet. Par ailleurs, elle leur permet de mieux se faire entendre lors des prises de décision qui les touchent et de figurer parmi les premiers bénéficiaires du projet, et non pas les derniers.

# Contexte régional/bassin favorable

- **Directive CEDEAO (grandes infrastructures hydrauliques)**
  - Chapitre 3. Intégration des populations affectées dans les projets en tant qu'acteurs, partenaires et bénéficiaires
  - Article 17. Concession aux populations affectées des bénéfices directs générés par les barrages
- **Charte de l'eau de l'ABN (Annexe n°1)**
  - Paragraphe 5 Développement socio-économique des zones affectées
  - Article 50 : Partage des bénéfices

## CEDEAO

*Les organisations de bassin et les Etats, concèdent durant toute la vie du projet, aux personnes affectées en tant que partie intégrante du projet, les bénéfices directs générés par le barrage notamment les terres agricoles, l’électricité, l’eau potable, les pâturages et les pêcheries en vue de minimiser les réticences au projet ou éviter la dépendance vis-à-vis des organisations de bassin et des Etats qui peuvent affecter plusieurs générations de populations affectées.*

*La jouissance, par les populations affectées, des bénéfices directs générés par les barrages prend en compte l’accès sécurisé aux terres agricoles **ainsi que le bénéfice d’une partie des revenus monétaires tirés de l’exploitation et de la vente de l’énergie hydroélectrique.***

## ABN

*Les Etats s’engagent à assurer, tout au long de la vie de l’ouvrage, **un partage équitable, avec les populations, des bénéfices résultant de l’exploitation commerciale ou industrielle de l’ouvrage concerné.***

*Le partage des bénéfices vise à assurer le développement local à long terme de la région affectée par la réalisation de l’ouvrage.*

# Le cas de Kandadji au Niger

- Constitution 25 novembre 2010 : RN propriété du peuple nigérien
- FIDEL/K : Proposition d’allouer 3% des recettes de l’hydroélectricité à un fonds de développement local = 300 millions CFA/an (500 000€)
- Gestion du FIDEL/K par les PAP, à travers les collectivités territoriales : priorisation et décision des investissements (eau, agriculture, éducation, environnement, etc.)
- Modification du Code de l’électricité nécessaire



# Les avantages et les risques

- + Permet aux PAP de « recevoir leur part » du projet (partenaires)
- + Génère un flux monétaire pour toute la durée de vie du projet
- + Flexible afin de répondre aux besoins, qui évoluent et ne sont pas forcément prévisibles
- Besoin de structures de gestion/gouvernance/audit assez complexes (national au local)
- Risque d’accaparement politique lors du montage ?

# Réflexions et perspectives

- Comment peut-on rendre un tel mécanisme viable dans le contexte ouest africain (sachant que la CEDEAO l'a déjà adopté !)

# Merci

